Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_62-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.62

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).
Madame VILLENEUVE Catherine, adjointe (procuration donnée à Mme S. LE SCORNET).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION BRETAGNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE »

Rapporteur M. Christian AVRIL, Adjoint

Le Conseil régional a approuvé, en décembre 2020, son engagement pour la cohésion des territoires, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régional auprès des territoires.

Dans le cadre de ce dispositif, une convention de partenariat pour la période 2023-2025, approuvée par le conseil communautaire du 20 juin 2024, a été signée entre Saint-Malo Agglomération et la Région Bretagne en date du 5 septembre 2024. Cette convention répond à trois objectifs majeurs soutenus par la Région : accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique, adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat, améliorer l'accès au service de proximité. La convention signée établit une programmation de projets portés par l'agglomération et ses communes membres.

L'opération de recyclage foncier en vue de la création de logements sociaux rue du Télégraphe a été retenue au titre du programme Bien Vivre Partout en Bretagne pour un accompagnement à hauteur de 75 000 €, compte tenu de la répartition des crédits attribués au territoire de Saint-Malo Agglomération.

La commune a ainsi procédé à l'acquisition du foncier, à la réalisation de travaux d'assainissement et la démolition de la maison doit être envisagée. Cette dernière dépense peut être prise en charge par

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_62-DE

le bailleur social La Rance mais dans ce cas elle viendra en diminution des recettes liées à la vente du terrain. Un devis a été transmis par une entreprise concernant le coût prévisionnel de la démolition.

Pour rappel, il est prévu à terme, la réalisation de 16 logements locatifs sociaux (4 logements T2, 11 logements T3 et un logement T4).

La commune a souhaité un projet en adéquation avec les propriétés riveraines (par exemple en terme de hauteur), en n'allant pas jusqu'aux limites fixées par le Plan Local d'Urbanisme.

Un permis de construire a été accepté le 24 septembre 2025 et une convention signée préalablement le 10 juillet 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		**Recettes HT**	
Charges foncières	304 697.34 €	Région BRETAGNE	75 000.00 €
Géomètre	1 000.00 €		
Assainissement	11 189.00 €		
Démolition/Désamiantage	58 274.10 €	Autofinancement	300 160.44 €
TOTAL HT	**375 160.44 €**	**TOTAL HT**	**375 160.44 €**

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** la subvention, au taux maximal, de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à apporter toute modification au plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie de St-MELOIR-DES-ONDES (35350)